



14ème législature

Question N° : 1448	De Mme Joëlle Huillier (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >collèges	Analyse > langues étrangères. italien. perspectives.
Question publiée au JO le : 26/04/2016 Réponse publiée au JO le : 04/05/2016 page : 3055		

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des langues vivantes au sein des collèges de Villefontaine (Nord-Isère). En vue de l'élaboration de la nouvelle carte des langues vivantes dans l'académie de Grenoble à la rentrée 2016, les élèves de 6ème et de 5ème du collège Sonia Delaunay de Villefontaine ont été invités, en novembre 2015, à exprimer leur choix: 22 d'entre eux ont souhaité apprendre l'italien en seconde langue. Mais avant de connaître les résultats de ce sondage, le rectorat a décidé de supprimer l'apprentissage de l'italien dans ce collège, l'enseignement étant maintenu uniquement dans l'autre collège de la ville, l'établissement René Cassin. En parallèle, l'apprentissage de l'allemand serait supprimé au collège René Cassin, sauf pour les élèves qui l'ont déjà commencé et souhaiteraient le poursuivre jusqu'en troisième. L'allemand serait uniquement conservé comme deuxième choix de langue vivante au collège Sonia Delaunay. Cette évolution est dommageable dans la mesure où elle contraindrait les élèves à changer d'établissement par dérogation hypothétique au regard de la carte scolaire ou bien à choisir une langue qui ne leur convient pas. En outre, la proximité géographique de l'Italie, la construction en cours du village de marques à Villefontaine et le jumelage très actif avec l'Italie et notamment pour les collégiens sont propices aux échanges avec les ressortissants de ce pays : l'apprentissage de l'italien sera un avantage pour les élèves villards, qui devraient donc tous y avoir accès. De plus, les budgets supplémentaires alloués à ces deux établissements au titre des difficultés sociales (32 % d'élèves boursiers au collège Sonia Delaunay par exemple) ne pourront probablement pas être utilisés pour financer des projets pédagogiques et culturels : déjà privés d'allemand ou d'italien, ces élèves n'auront donc pas non plus accès à ces activités. Elle lui demande donc de lui indiquer si un réexamen de la situation locale est envisageable afin de revenir sur ces décisions et de laisser la possibilité aux élèves des deux collèges d'apprendre l'italien et l'allemand.

Texte de la réponse

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES DANS LES COLLÈGES DE VILLEFONTAINE

Mme la présidente. La parole est à Mme Joëlle Huillier, pour exposer sa question, n° 1448, relative à l'enseignement des langues vivantes dans les collèges de Villefontaine.

Mme Joëlle Huillier. En vue de l'élaboration de la nouvelle carte des langues vivantes dans l'académie de



Grenoble à la rentrée scolaire 2016, les élèves de sixième et de cinquième du collège Sonia-Delaunay de Villefontaine – dont je suis conseillère municipale – ont été invités, en novembre dernier, à exprimer leur choix ; vingt-deux d'entre eux ont opté pour l'italien comme deuxième langue vivante.

Avant même de connaître les résultats de ce sondage, le rectorat a décidé de supprimer l'apprentissage de l'italien dans ce collège. En parallèle, l'apprentissage de l'allemand a été supprimé dans l'autre collège, René-Cassin, sauf pour les élèves qui, l'ayant déjà commencé, souhaiteraient le poursuivre jusqu'en troisième.

Une telle évolution contraindrait soit les parents d'élèves à solliciter une dérogation à la carte scolaire – hypothétique quant à son résultat –, soit leurs enfants à choisir une langue qui ne leur conviendrait pas. Pourtant, la proximité géographique de l'Italie, la construction en cours d'un village de marques à Villefontaine et le jumelage très actif, notamment dans les collèges, avec l'Italie sont propices aux échanges avec les ressortissants de ce pays ; dans ce contexte, l'apprentissage de l'italien serait un réel avantage pour les élèves villards.

En outre, il semblerait que les budgets supplémentaires alloués aux deux établissements au titre des difficultés sociales soient en partie affectés au financement des heures de langue, et non aux projets pédagogiques et culturels. Déjà privés d'allemand ou d'italien, les élèves n'auront donc pas non plus accès à ces activités.

Monsieur le secrétaire d'État, les enfants de Villefontaine, déjà traumatisés par une autre affaire, ne sont pas particulièrement privilégiés ; il y a, par exemple, 32 % d'élèves boursiers au collège Sonia-Delaunay. Il convient de leur donner toutes les chances de réussir. Serait-il possible de réexaminer la situation, afin de laisser la possibilité aux élèves des deux collèges d'apprendre ces langues qui leur seraient très utiles pour l'avenir ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Madame la députée, la maîtrise des langues vivantes non seulement tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, l'enrichissement de la personnalité et l'ouverture au monde, elle est aussi un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger.

S'agissant plus particulièrement de la nouvelle carte des langues vivantes dans l'académie de Grenoble, celle-ci a été définie au plan local par le rectorat à partir des orientations données par la ministre de l'éducation nationale, en respectant deux priorités : la diversification de l'offre linguistique et le respect des spécificités locales. C'est précisément dans ce cadre que, dans l'académie de Grenoble, le nombre des dispositifs bi-langues de continuité va plus que doubler ; ils passeront de cinquante et un à cent douze à la rentrée 2016, avec un effort particulièrement marqué en direction de l'allemand et de l'italien.

Les collèges proposeront par ailleurs, dans leur très grande majorité, une offre diversifiée d'au moins deux deuxième langues vivantes à partir de la classe de cinquième, tenant compte des accords éducatifs franco-allemands et franco-italiens. Le choix a d'ailleurs été fait de renforcer les dispositifs bi-langues anglais/italien pour consolider les liens géographiques naturels avec l'Italie. On proposera ainsi une carte des langues cohérente sur le territoire, de manière à combattre le déterminisme social.

Concernant les deux établissements de Villefontaine que vous mentionnez, si l'allemand n'est pas retenu dans la nouvelle offre de langues vivantes du collège René-Cassin, des moyens spécifiques sont affectés pour permettre aux élèves déjà germanophones de mener à terme leur cursus au sein du collège. L'italien continuera à être offert dans cet établissement.

Le collège Sonia-Delaunay proposera quant à lui aux élèves l'allemand et l'espagnol comme seconde langue vivante, assurant ainsi la diversité linguistique dans le territoire.

Mme la présidente. La parole est à Mme Joëlle Huillier.

Mme Joëlle Huillier. Cette réponse ne me satisfait bien évidemment pas. Elle ne satisfera pas non plus les parents d'élèves – du moins, ceux du collège Sonia-Delaunay, que je fréquente très régulièrement. Je trouve vraiment dommage que, pour un coût évalué à 6 000 euros par an, l'on ne puisse pas dispenser l'italien dans ce collège.